CLASSIFICATIONS DE L'ESPACE AÉRIEN

Le CDA se divise en sept classes qui sont chacune identifiée par une seule lettre : A, B, C, D, E, F ou G. Le vol au sein de chaque classe est régi par des règles spécifiques applicables à la classe.

CLASSE A

L'espace aérien de classe A est désigné lorsqu'un besoin opérationnel existe où il faut exclure les aéronefs VFR. Toutes les opérations doivent avoir lieu sous les IFR et sont sujettes à l'autorisation et aux instructions du contrôle de la circulation aérienne (ATC). Une autorisation de l'ATC autorise l'entrée à l'intérieur d'un espace aérien contrôlé et une instruction de l'ATC est une directive émise par une unité de l'ATC aux fins de contrôle de la circulation aérienne.

Tout l'espace aérien supérieur contrôlé est désigné dans la classe A.

CLASSE B

L'espace aérien de classe B est désigné lorsqu'un besoin opérationnel existe où il faut fournir un service du contrôle de la circulation aérienne.

Tout l'espace aérien inférieur contrôle au-dessus de 12 500 pieds ASL ou à l'altitude IFR minimale en route (MEA) (ou au-dessus), selon le plus élevé, jusqu'à 18 000 pieds ASL se trouvera dans l'espace aérien de classe B. Les zones de contrôle et les régions de contrôle terminales associées peuvent également être classées dans l'espace aérien de classe B.

CLASSE C

L'espace aérien de classe C est un espace aérien contrôlé dans lequel les vols IFR et VFR sont permis.

L'espace aérien classé dans la classe C tombe dans l'espace aérien de classe E lorsque l'unité ATC approprié n'est pas en opération. Les zones de contrôle et les régions de contrôle terminales associées peuvent également être classées dans l'espace aérien de classe C.

CLASSE D

L'espace aérien de classe D est un espace aérien contrôlé dans lequel les voles IFR et VFR sont permis, mais les vols VFR doivent être en communication bilatérale avec l'organisme ATC approprié avec d'entrer dans l'espace aérien.

L'espace aérien classé dans la classe D tombe dans l'espace aérien de classe E lorsque l'unité ATC approprié n'opère pas. Les zones de contrôle et les régions de contrôle terminales associées peuvent également être classées dans l'espace aérien de classe D.

CLASSE E

L'espace aérien de classe E est désigné lorsqu'un besoin opérationnel existe pour un espace aérien contrôlé, mais qui ne satisfait pas les exigences des classes A, B, C ou D.

Les voies aériennes inférieures, les prolongements de région de contrôle, les zones de transition ou les zones de contrôle établis sans tour de contrôle en opération peuvent être classés dans l'espace aérien de classe E.

CLASSE F

L'espace aérien de classe F est une zone dans laquelle les activités doivent être restreintes ou des limites doivent être imposées sur les opérations des aéronefs qui ne font pas partie de ces activités. Les utilisations habituellement de l'espace aérien de classe F comprennent :

- les zones de pratique militaires,
- l'attaque aérienne,

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

- le saut en parachute,
- la formation au pilotage,
- le vol à voile,
- le delta-plane, et
- les spectacles aériens.

L'espace aérien de classe F est parfois connu comme l'espace aérien à usage spécial. Il peut être classifié comme classe F consultative ou classe F restreinte et peut être un espace aérien contrôlé, non contrôlé ou une combinaison des deux.

CLASSE G

L'espace aérien de classe G est un espace aérien qui n'est pas désigné dans les classes A, B, C, D, E ou F et dans lequel l'ATC n'a pas l'autorité ou la responsabilité d'exercer un contrôle sur la circulation aérienne.

Pour aider à se rappeler :

- Les classes A à E sont des espaces aériens contrôlés,
- la classe F peut être contrôlée ou non, et
- l'espace aérien de classe G n'est pas contrôlé.

La différence entre les classes C et D est que l'autorisation ATC est nécessaire pour entrer dans la classe C, mais qu'une communication bilatérale est la seule exigence pour entrer dans la classe D.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.